



MH EPARGNE OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES L

Reporting au 31/10/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations en euro, le fonds suit (via son fonds maître) une gestion active de sélection de titres avec une allocation dynamique via 4 poches : Obligations souveraines de la zone Euro, Obligations d'entreprises de bonne qualité, Obligations d'entreprises à haut rendement et obligations des pays émergents. Le fonds adopte une approche extra-financière dans son processus de gestion.

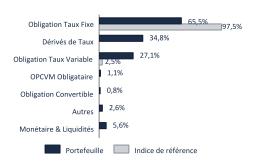
PERFORMANCES PASSEES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025. La devise de référence est l'euro (EUR).

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*





Valeurs	Poids
EDF VAR PERP EMTN	1,87%
TTEFP VAR PERP	1,54%
URWFP VAR PERP	1,29%
CMACG 5% 01/31 REGS	1,19%
JDEPNA 4.5% 01/34 EMTN	1,13%

Actif net du portefeuille : 86,68 M€ Valeur liquidative de la part : 10,202 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 24/06/2025 Durée de placement : > 3 ans Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF: Obligations et autres titres de

créance libellés en euro

Article SFDR (2): 8

Code AMF: 990000204899

Devise : Euro Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis) 100% Bloomberg Euro Aggregate 5-7 Year Total Return Index Value Unhedged EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne
Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire: SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Frais de gestion et autres frais administratifs et

d'exploitation : 0,91%

Coûts de transaction: 0,38%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques : Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de durabilité Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

^{*} Les données affichées sont celles du fonds maître.



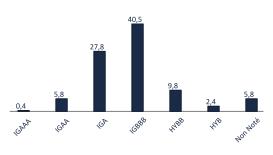
SENSIBILITÉ*

Date du rapport Mois précédent 31/12/2024 Portefeuille 5,68 6,26 6,45 5,44 5,44 5,48

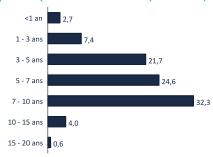
Indice de référence

ANALYSE DU FONDS MAITRE - TAUX

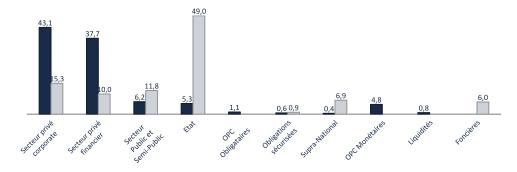
Répartition par notation long terme (en % d'actif)*



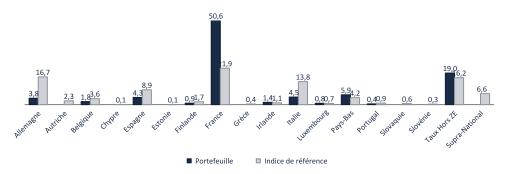
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)*



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



^{*} Les données affichées sont celles du fonds maître.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,71	16,76
Taux de couverture (en % de l'actif)	95,64%	93,72%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.